

CAP SUR LA RÉSILIENCE

novembre 2025 # 4

Le SIAHVY poursuit sa série de huit articles issus de la conférence scientifique du 27 mai dernier avec cette fois-ci un focus sur le rôle structurant de l'État en matière de gestion des inondations.

Lors de la conférence organisée à Saint-Rémy-lès-Chevreuse au mois de mai dernier, Nicolas Ventre, Sous-préfet de Rambouillet, a détaillé les **quatre grands axes de l'action de l'État** face au risque inondation : **préparation, gestion de crise, réparation, prévention**. Le représentant de l'État a tout particulièrement insisté sur le volet prévention, essentiel à ses yeux.



UNE ACTION STRUCTURÉE EN QUATRE TEMPS

Le premier levier est celui de la **planification**. De nombreux outils existent déjà pour anticiper les risques. À l'échelle départementale, les **plans ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) coordonnent les actions en cas de crise majeure. À l'échelle locale, ce sont les **Plans Communaux de Sauvegarde** (PCS) qui permettent aux maires de s'organiser.

« Aujourd'hui, seulement 54 % des communes exposées disposent d'un PCS. Il faut encore progresser, et nous les accompagnons activement », a précisé Nicolas Ventre.

En cas d'alerte, la réponse opérationnelle est immédiate. C'est le **Centre Opérationnel Départemental** (COD), au niveau de la Préfecture, qui prend le relais : il coordonne les secours, sécurise les axes de circulation, relaie l'information auprès du public, et agit en lien étroit avec les communes et les syndicats de rivière comme le **SIAHVY**.

Lors des inondations qui ont frappé la vallée de l'Yvette à l'automne 2024, le **dispositif a été pleinement mobilisé**. « Dans les Yvelines, cela a représenté 656 interventions de pompiers et 300 gendarmes mobilisés », a rappelé le Sous-préfet.

Le troisième temps est celui de la **réparation**. « Ce moment est souvent sous-estimé », a insisté Nicolas Ventre. **Associations de protection civile, cellules d'urgence médico-psychologique, aides financières, chômage partiel...** L'État soutient les communes sinistrées et accélère la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Vient ensuite le temps de la **prévention**.



LA PRÉVENTION, PILIER CENTRAL DE LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT

Elle constitue le **fondement d'une action publique durable**.

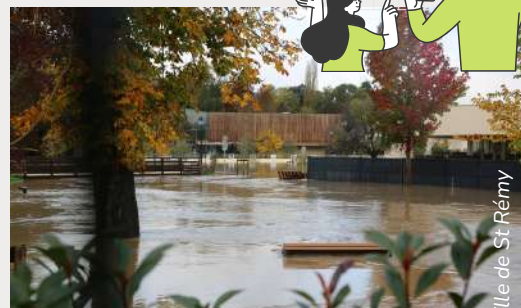
Elle repose sur deux outils complémentaires :

- Un outil **réglementaire**, les **PPRI** (Plans de Prévention du Risque Inondation), qui encadrent le développement urbain dans les zones à risque.
- Un outil **opérationnel**, les **PAPI** (Programmes d'Action de Prévention des Inondations), portés localement mais soutenus par l'État. Ils permettent de sensibiliser les populations, surveiller les risques et aménager les territoires pour réduire l'impact des inondations.

L'État soutient également les syndicats de rivières dans leur mission **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cet appui passe par un appui technique mais également par plusieurs leviers financiers : **Fonds Barnier, Fonds vert, Agences de l'eau...**

Mais toute intervention doit être finement calibrée. Le Sous-préfet le rappelle en guise de mise en garde : « **Mal orienter un écoulement, c'est risquer de déplacer le problème en aval** », a-t-il indiqué lors de son intervention.

C'est ainsi avec un équilibre entre réglementation, appui technique et financements que se construit l'action publique efficace.



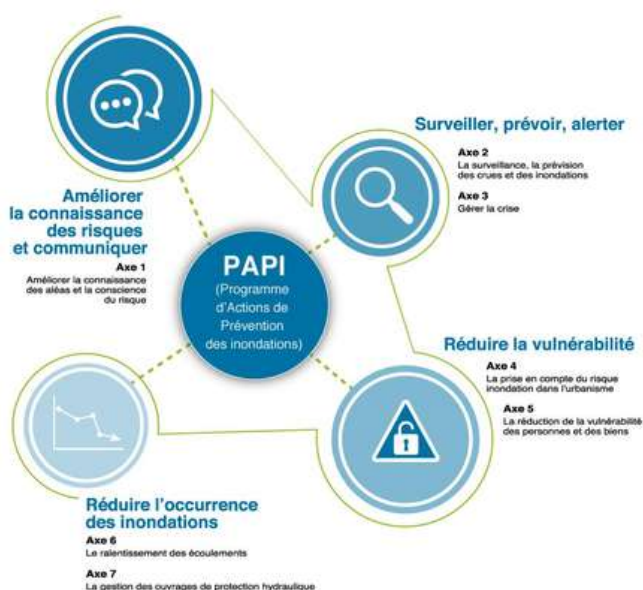
@Ville de St Rémy

« **Le PAPI, c'est une boîte à outils pour les territoires** », résume Nicolas Ventre.



« **La prévention ne vise pas à supprimer le risque, mais à en réduire l'impact. L'enjeu, c'est bel et bien la résilience des territoires.** »

LE SIAHVY : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ



Le PEP : une étape essentielle dans la prévention des inondations

Après plusieurs années d'études approfondies, le **Programme d'Études Préalables (PEP)**, anciennement appelé **PAPI d'intention**, porté par le SIAHVY, touche à sa fin. Bien plus qu'une simple formalité, cette phase est un **élément clé** pour mieux comprendre les risques d'inondation sur le territoire et les dynamiques des cours d'eau. Le PEP a permis de dresser un **diagnostic précis** des **zones à risque**, des **infrastructures vulnérables**, et des **comportements à adopter** face aux inondations. Il constitue également un levier pour sensibiliser les **acteurs locaux** et la **population** à la **culture du risque**, en intégrant cette réflexion dès les premières étapes de la planification.

Passage à la labellisation du PAPI et lancement des actions concrètes

Une fois cette étape de diagnostic achevée, le projet passe à la **labellisation** du PAPI : un programme d'actions structuré autour de **7 axes principaux**. Ce label ouvre la voie à la mise en œuvre de solutions concrètes pour la prévention des inondations, tant pour les particuliers que pour le territoire dans son ensemble.

Les premières actions sur le terrain pourront débuter fin 2026-début 2027, une fois le PEP terminé et le PAPI officiellement labellisé.

Financement des travaux pour les particuliers ...

Pour les **particuliers**, cela se traduira par la possibilité de bénéficier de **financements** pour la **réalisation de travaux** de prévention. Cela inclut, par exemple, l'installation de **dispositifs de protection contre les crues** comme des digues, des systèmes de drainage ou des protections mobiles. Ces mesures permettront aux habitants de se **protéger efficacement**, tout en allégeant le coût des travaux grâce à un **soutien financier**.



Dispositif de protection contre les inondations : les batardeaux

... et les actions collectives

À l'échelle **collective**, le SIAHVY pourra également financer des **actions collectives** par le biais du **Fonds Barnier**. Cela comprend des projets tels que la **création de zones de rétention** ou de **zones inondables contrôlées**, la **sécurisation des ouvrages hydrauliques existants**, ou encore **l'optimisation des écoulements** pour mieux gérer l'eau. Ces mesures visent à **réduire l'impact des crues**, à améliorer la **gestion des flux d'eau**, et à renforcer la **résilience du territoire** face aux risques futurs.



2023 / Restauration du ru de la Cressonnière à Saulx-les-Chartreux



2024 / Restauration de la Boële à Villebon-sur-Yvette

2020 / Augmentation du volume utile du bassin de Bures



Prochain article à paraître : *La gouvernance du territoire passe aussi par les citoyens*